



Silvia Márton, Frédéric Monier
et Olivier Dard (dir.)

*Moralité du pouvoir et corruption
en France et en Roumanie*

XVIII^e-XX^e siècle

La question de la corruption est au cœur de la vie politique contemporaine en France et en Roumanie. Or, contrairement à ce que pourrait laisser croire une vision trop peu critique d'une actualité enfiévrée, cette question a une longue histoire dans chacun des deux pays. La corruption ne renvoie pas à des pratiques spécifiques et pérennes, mais à des formes d'évaluation critique des gouvernants ainsi que des élites économiques et financières. *Topos* fondateur des cultures politiques contemporaines, elle est une catégorie inachevée investie de sens toujours nouveaux.

Ce volume propose ainsi une histoire comparée de ce phénomène en France et en Roumanie. Il cherche à savoir si certaines évolutions historiques générales, comme les processus de dénonciation de la corruption, de modernisation des États et de création de morales publiques, ou bien encore les pratiques d'influence, d'intérêts et de pouvoir sont communes à ces deux sociétés européennes à la fois éloignées et proches.

La première partie interroge la genèse d'une question politique au XVIII^e et au début du XIX^e siècle. La deuxième partie aborde la question des pratiques de pouvoir et d'intérêt, telles que les contemporains les mettent en œuvre, les pensent et les discutent. La troisième partie est consacrée aux débats, aux critiques publiques, mais aussi aux régulations et aux formes de répression de la corruption : toutes entendent définir des normes pour la probité publique et le bon gouvernement.



ISBN de ce document :

979-10-231-3456-8

Couverture : « Pincé ! Le silence est d'or ! », dessin d'Auguste Roubille, *Le Rire*, 21 octobre 1905, collection privée © Look and Learn/Bridgeman Images

<http://pups.paris-sorbonne.fr>

MORALITÉ DU POUVOIR ET CORRUPTION
EN FRANCE ET EN ROUMANIE

Mondes Contemporains

collection dirigée par Éric Bussière et Olivier Forcade

Dernières parutions

John Foster Dulles. Secrétaire d'État, Cold Warrior et père de l'Europe
François David

L'Afrique indépendante dans le système international
Émilie Robin-Hivert & Georges-Henri Soutou (dir.)

Jacques Seydoux diplomate (1870-1929)
Stanislas Jeannesson

Louis Jacquinot, un indépendant en politique

Julie Bour, Olivier Dard,
Lydiane Gueit-Montchal & Gilles Richard (dir.)

Penser le système international (xix^e-xxi^e siècle).

Autour de l'œuvre de Georges-Henri Soutou
Éric Bussière, Isabelle Davion,
Olivier Forcade & Stanislas Jeannesson (dir.)

L'Aéronautique militaire française outre-mer (1911-1939)
Jean-Baptiste Manchon

Les Guerres balkaniques 1912-1913
Jean-Paul Bled & Jean-Pierre Deschodt (dir.)

Sortir de la guerre

Michèle Battesti & Jacques Frémeaux (dir.)

*La guerre des polices n'a pas eu lieu. Gendarmes et policiers, co-acteurs de la sécurité
publique sous la Troisième République (1870-1914)*

Laurent López

*Émile Guillaumin, paysan-écrivain bourbonnais,
soldat de la Grande Guerre*

Nadine-Josette Chaline

*Génération politique. Les « années 68 » dans les jeunesses
des partis politiques en France et en RFA*

Mathieu Dubois

De Munich à Dantzig. Journal (30 août 1938-18 août 1939)
Paul de Villelume ; édition établie par Simon Catros

Les Gendarmeries dans le monde, de la Révolution française à nos jours
Jean-Noël Luc & Arnaud-Dominique Houte (dir.)

Nicholas John Spykman, l'invention de la géopolitique américaine.

*Un itinéraire intellectuel aux origines paradoxales de la théorie réaliste des relations
internationales*

Olivier Zajec

La Grande Guerre des assiettes

Jean-Pierre Chaline (dir.)

Jacques Foccart : archives ouvertes (1958-1974). La politique, l'Afrique et le monde
Jean-Pierre Bat, Olivier Forcade & Sylvain Mary (dir.)

Silvia Marton, Frédéric Monier et Olivier Dard (dir.)

Moralité du pouvoir et corruption en France et en Roumanie

(xviii^e-xx^e siècle)



Ouvrage publié avec le concours de l'université Paris-Sorbonne,
du Centre Norbert Elias (UMR 8562) de l'université d'Avignon et des Pays du Vaucluse
et de l'ANR

Les SUP sont un service général de la faculté des Lettres de Sorbonne Université.

ISBN de l'édition papier : 979-10-231-0577-3
© Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2017
© Sorbonne Université Presses, 2023

Mise en page Emmanuel Marc DUBOIS, Issigeac
d'après le graphisme de Patrick VAN DIEREN

SUP

Maison de la Recherche
Sorbonne Université
28, rue Serpente
75006 Paris

tél. : (33)(0)1 53 10 57 60

sup@sorbonne-universite.fr

<https://sup.sorbonne-universite.fr>

DEUXIÈME PARTIE

**État contemporain et pratiques
de pouvoir (XIX^e-XX^e siècles)**

LES RECOMMANDATIONS À LA FIN DU XIX^e SIÈCLE AU
SEIN DES POSTES ET TÉLÉGRAPHES DU VAUCLUSE, ENTRE
PRATIQUES DE FAVEUR ET RÈGLES ADMINISTRATIVES

Christophe Portalez

Centre Norbert-Elias, université d'Avignon

Conseiller général et député, M. Fauconnet avait « le bras long », qu'il s'agisse d'obtenir une faveur, de faire réformer un conscrit à la révision ou d'intervenir dans les affaires de justice. Ainsi, durant les périodes de vacances, les quémandeurs affluaient-ils au château d'Agonges [résidence du député] qu'il habitait depuis la mort de son père.

Émile Guillaumin, *La Vie d'un simple*, 1943

Telle est la description que donne Émile Guillaumin, dans son célèbre ouvrage *La Vie d'un simple*, d'un ancien opposant républicain à l'Empire, devenu député dans les années 1880. Métayer dans l'Allier, Guillaumin donne ici sa vision du rôle d'un député à la fin du XIX^e siècle, notamment avec un attendu d'aide aux citoyens dans leurs démarches, par exemple pour obtenir un emploi public dans l'administration des Postes et Télégraphes.

Être recruté dans les Postes et Télégraphes nécessitait de répondre à un ensemble de critères et de règles, à la fois officiels, explicites, mais aussi officieux, où pouvait intervenir un élu par le biais par exemple de lettres de recommandation. Celles-ci étaient un mode particulier de médiation, touchant les sphères de l'économique, du politique et du social. Elles s'inscrivaient dans un rapport direct mais déséquilibré entre deux citoyens, dans le registre de la faveur¹.

Il y a toutefois un changement majeur à partir des débuts de la III^e République. Sous les régimes précédents les élus pouvaient, grâce à leurs ressources économiques, dispenser des biens privés pour compenser la faiblesse des biens

1 Benoît Agnès, « Le solliciteur et le pétitionnaire : infortunes et succès d'une figure sociale et littéraire française (première moitié du XIX^e siècle) », *Revue historique*, vol. 661, n° 1, 2012, p. 29.

publics à distribuer à leur clientèle, tel le baron de Mackau². Ce n'est plus le cas de la plupart des nouveaux élus républicains, au patrimoine parfois modeste³. Ceux-ci sont donc entièrement dépendants des ressources publiques octroyées par l'État tels les emplois dans les Postes et Télégraphes, pour lesquelles ces élus peuvent servir d'intercesseurs. La fin du XIX^e siècle étant marquée par l'augmentation du trafic postal, se pose la nécessité de créer des emplois pour traiter et distribuer le courrier. Ainsi, le Vaucluse passe de 104 facteurs en 1872 à 187 dix-huit ans plus tard⁴. Par ailleurs, la prise du pouvoir par les républicains à partir de 1879 entraîne la révocation de certains fonctionnaires liés de près ou de loin aux royalistes et aux bonapartistes, à la suite de demandes de militants ou d'élus républicains, et offre donc des postes supplémentaires à pourvoir⁵. Il semblerait néanmoins que les employés des Postes et Télégraphes n'aient pas connu une vague d'épuration comme celle subie par exemple par les magistrats⁶.

70

Les pratiques de recommandation concernant le recrutement de facteurs dans les Postes et Télégraphes du Vaucluse de 1879 à 1900 seront examinées comme un révélateur des relations politiques entre les élus et les citoyens. Leur étude permet aussi d'interroger la perspective téléologique qui pense l'histoire de l'administration française comme une avancée inéluctable vers un recrutement au seul mérite. Cette dynamique avait d'ailleurs été nuancée par Bruno Dumons et Gilles Pollet dans leur étude sur les municipalités sous la III^e République, qui montre qu'à côté de la démocratisation et de la modernisation du recrutement des employés « les pratiques traditionnelles comme celles du clientélisme, même adaptées et réappropriées, ainsi que les affiliations partisans et les sensibilités politiques perdurent et viennent brouiller les pistes⁷ ». Ainsi, les discours et les pratiques des acteurs autour des méthodes de recrutement dans les Postes et Télégraphes doivent être comparés. On analysera en particulier les

2 Daniel Gaxie, « Introduction. Le vote comme disposition et comme transaction », dans Daniel Gaxie (dir.), *Explication du vote. Un bilan des études électorales en France*, Paris, Presses de Sciences Po, 1986, p. 16. Pour le cas du baron de Mackau : Éric Phélippeau, *L'Invention de l'homme politique moderne. Mackau, l'Orne et la République*, Paris, Belin, 2002.

3 Voir notamment à ce propos : René Dorandeu, « Les métiers avant le métier. Savoirs éclatés et modèle "notabiliaire" », *Politix*, vol. 7, n° 28, 1994, p. 27-34 ; Christian Sorrel (dir.), *Servir la République. Députés et sénateurs de la Savoie et de la Haute-Savoie (1871-1940)*, Montmélian, La Fontaine de Siloé, 2009.

4 Archives départementales du Vaucluse (désormais AD84), 6P, Postes et Télégraphes, « État nominatif des facteurs en fonction en 1891 ».

5 Voir notamment sur ce sujet : Guy Thuillier et Jean Tulard, « Les épurations administratives en France aux XIX^e et XX^e siècles », *Revue internationale des sciences administratives*, vol. 43, n° 3, 1977, p. 251-254.

6 Jean Pierre Machelon, « L'épuration républicaine », dans *id.*, *L'Épuration de la magistrature de la Révolution à la Libération*, Paris, Éditions Loysel, 1994, p. 69-102.

7 Bruno Dumons et Gilles Pollet, « De l'administration des villes au gouvernement des "hommes de la Ville" sous la III^e République », *Genèses*, vol. 28, n° 1, 1997, p. 52-75.

représentations que ces derniers se font de ces emplois, comme « récompenses » politiques pour leur militantisme républicain, et on soulèvera aussi la question des limites des pratiques de recommandations et de leur efficacité, notamment face aux règles nationales de recrutement.

LES RÈGLES DE RECRUTEMENT, ENTRE CONTRÔLE POLITIQUE DES CANDIDATS ET INTERCESSION DES ÉLUS

Pour devenir employé des Postes et Télégraphes, les candidats envoient leur demande à la fois au ministère et à la préfecture de leur département. En effet, l'article 5 du décret du 25 mars 1852 sur la décentralisation administrative prévoyait que les candidatures des facteurs des départements autres que celui de la Seine devaient être examinées en premier lieu par le préfet, avant d'être avalisées par le ministère.

À réception d'une demande pour un emploi dans les Postes et Télégraphes, une enquête est diligentée par le préfet pour vérifier à la fois la moralité et les opinions politiques du candidat. Elle est réalisée par les sous-préfets ou les maires et, dans les grandes villes, par le commissaire central. Si le candidat est étranger au département, le préfet s'adresse à son homologue pour qu'il diligente cette enquête.

Être favorable au gouvernement de la République semble être une condition *sine qua non* pour voir sa candidature approuvée par le préfet. Ainsi le sous-préfet de Carpentras écrit, à propos de l'attitude politique d'un candidat à un emploi de facteur : « [il] appartient à une famille qui, de tout temps, a vécu au service de Messieurs Morard, dont l'un est conseiller général et l'autre ancien maire de l'Ordre moral », affirmant dès lors que son « attitude politique doit le faire résolument écarter »⁸. De la même manière, sollicité pour donner son avis à propos de la conduite politique et morale d'un candidat à un poste de facteur habitant Courthézon, près d'Orange, le maire républicain de la ville affirme que « ce jeune homme ainsi que tous les membres de sa famille sont d'une hostilité ouverte et très prononcée contre les institutions républicaines »⁹. Ce constat amène le préfet à rejeter cette candidature.

Face au refus d'examiner une candidature, certains impétrants protestent. Madame Clere, de Gordes, se voit notifier par le préfet qu'en raison de renseignements qui lui ont été fournis, elle ne peut être admise comme

8 AD84, 6P, Postes et Télégraphes, « Demandes d'emplois, notices, renseignements, 1880-1888 », lettre du sous-préfet de Carpentras à propos de M. Lambert, 10 mai 1880.

9 AD84, 6P, Postes et Télégraphes, « Demandes d'emploi, notices, renseignements, présentation des candidats, 1888-1891 », lettre du maire de Courthézon, 27 septembre 1888.

postulante à une recette des Postes. En effet, le sous-préfet d'Apt a informé le préfet que le mari de celle-ci, avant d'être interné à l'hospice de Montdevergues, près d'Avignon, a subi deux condamnations pour vol et abus de confiance. Il ajoute que son père, pharmacien, est de mauvaise réputation¹⁰. La candidate proteste contre le rejet de sa demande en rappelant qu'elle a été « appuyée par M. Naquet, député ». Elle se plaint dans sa réponse de la difficulté de nourrir « ses trois enfants, dont le sort impitoyable [l]'a laissée seule à protéger », et des jalousies dont serait victime sa famille¹¹. Elle utilise ici un discours inscrit dans le registre de la charité, de l'aide d'un puissant envers une pauvre femme, face à l'échec dans un premier temps de la recommandation politique d'Alfred Naquet en sa faveur. Elle joint un certificat de bonne conduite signé du maire républicain de Cavaillon pour appuyer sa requête. Néanmoins celle-ci n'aboutit pas, preuve que l'enquête de moralité était extrêmement importante dans le processus de choix des personnels, plus qu'une recommandation d'un homme politique.

72

L'aptitude physique des candidats est aussi un élément essentiel du recrutement. Tel candidat se voit refuser que sa candidature pour un emploi de facteur rural soit examinée en raison de son « état maladif ». En effet ces employés avaient un travail pénible, notamment à cause des distances à parcourir. Leur quotidien a été évoqué par Guy de Maupassant dans *La Petite Roque*, nouvelle dans laquelle il décrit un facteur qui « allait au pas de gymnastique, son bâton sous le bras, les poings fermés, la tête en avant et son sac de cuir, plein de lettres et de journaux, qui lui battait les reins en cadence¹² ». Les invalides sont de fait exclus des emplois de facteurs, mais pas forcément de ceux de receveurs. Leur infirmité peut être évoquée dans les demandes d'emploi comme une raison pour privilégier, par sollicitude sociale, leur nomination¹³. Ainsi un dénommé Auguste Médard écrit au préfet qu'un emploi de facteur lui permettrait de subvenir au besoin de son père, garde-champêtre aux Taillades, près de Cavaillon, devenu aveugle le jour de la fête nationale suite à un accident lors du tir d'une salve d'artillerie¹⁴. La demande est d'ailleurs soutenue pour cette raison par le député de la circonscription Eugène Reboulin et par le maire du village voisin de Robion.

10 AD84, 6P, Postes et Télégraphes, « Demandes d'emplois, notices, renseignements, 1880-1888 », lettre du sous-préfet d'Apt, 23 mars 1882.

11 AD84, 6P, Postes et Télégraphes, « Demandes d'emploi, notices, renseignements, présentation des candidats, 1888-1891 », lettre de M^{me} Clerc, 15 juin 1882.

12 Guy de Maupassant, *La Petite Roque*, Paris, Victor Havard, 1885, p. 430.

13 Sur les politiques d'assistance de l'État, voir : Colette Bec, *L'Assistance en démocratie. Les politiques assistantielles dans la France des XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Belin, 1998.

14 AD84, 6P, Postes et Télégraphes, « Demandes d'emploi, notices, renseignements, présentation des candidats, 1888-1891 », lettre d'Auguste Médard, 2 mai 1890.

Pour postuler à ces emplois, les citoyens peuvent être guidés dans leurs démarches par des parlementaires, en l'absence d'autres interlocuteurs. Ainsi le député du Vaucluse Alfred Naquet écrit à un candidat, qui souhaitait qu'il transmette sa candidature au ministre des Postes et Télégraphes : « Les facteurs n'occupent que secondairement le ministre. C'est du préfet qu'ils relèvent. Allez donc voir M. le préfet de ma part. Montrez lui cette lettre qui lui apprendra que vous êtes de mes amis et je suis certain qu'il fera pour vous le possible¹⁵ ». Le député Eugène Gaillard guide aussi ses candidats. Après avoir assuré, suite à une rencontre avec le préfet, à un dénommé Aimé Ribail qu'il devrait certainement être nommé facteur à Orange, Gaillard lui demande de renvoyer son dossier de candidature, qui a été perdu. Ainsi qu'une lettre « à part » selon ses propres termes, où il précisera qu'il a été recommandé par le député¹⁶. On observe néanmoins que, malgré l'assurance du député, la demande n'aboutit pas dans un premier temps, comme l'atteste une nouvelle lettre du candidat¹⁷. C'est seulement après avoir obtenu des renseignements positifs que la demande est examinée par le préfet, et que les lettres de recommandation des élus en faveur des candidats prennent leur importance. On peut donc constater à travers cet exemple que les préfets semblent faire primer les normes du régime en matière de moralité publique et de fidélité politique sur les patronages pour les recrutements de personnels des Postes et Télégraphes dans le Vaucluse de la fin du XIX^e siècle.

LE PROFIL DES DEMANDEURS

Dans les tableaux récapitulatifs des demandes réalisés par les préfets, on constate que la majorité des candidats sont désignés sous le terme de « cultivateurs ». Le Vaucluse est alors un département à dominante rurale, marqué par la crise du phylloxera dans les années 1880. Cette maladie détruit les vignes et ruine de nombreux agriculteurs, ce qui explique peut-être leur volonté de devenir employés des Postes et Télégraphes. De nombreux petits artisans sont aussi présents parmi les demandeurs tels des cordonniers, des boulangers, pour qui la nomination comme facteur pouvait être une forme de promotion sociale, vers une vie moins marquée par l'incertitude frumentaire et la peur du lendemain.

15 AD84, 6P, Postes et Télégraphes, « Demandes d'emplois, notices, renseignements, 1880-1888 », lettre d'Alfred Naquet à Henri Tourrefort, 1880.

16 AD84, 6P, Postes et Télégraphes, « Demandes d'emploi, notices, renseignements, présentation des candidats, 1888-1891 », lettre d'Eugène Gaillard à Aimé Ribail, 9 octobre 1888.

17 *Ibid.*, lettre d'Aimé Ribail, 15 octobre 1888.

De nombreux anciens soldats postulent aussi, fournissant à l'appui de leurs demandes des attestations de leur passé militaire, voire des lettres de leurs officiers certifiant leur morale publique et privée. La perspective d'un emploi dans les Postes et Télégraphes à leur sortie de l'armée leur offrait l'occasion d'une réinsertion dans la vie civile, au sein d'emplois de facteurs où leurs qualités d'endurance physique et d'obéissance à la hiérarchie étaient valorisées. Ainsi Jules Daladier, travaillant comme boulanger à Orange, précise dans sa demande qu'il a accompli un service militaire de 48 mois dans l'infanterie de marine, dont 36 à Madagascar, et que de ce fait il est « habitué à la fatigue et aux grandes marches¹⁸ ». Il ajoute qu'il a une excellente santé et un bon tempérament. Sa candidature est néanmoins écartée après l'enquête sur son attitude politique. Elle révèle qu'il est « nettement hostile au gouvernement de la République », et qu'il est un militant du « parti réactionnaire », c'est-à-dire les royalistes¹⁹.

Pour d'autres postulants, c'est leur fréquentation ou leur éducation par des congrégations religieuses, comme les frères maristes²⁰, qui entraîne le rejet de leur candidature, comme dans le cas d'un Orangeois nommé Marius Bouiron²¹. Lorsque quelques années plus tard il renouvelle sa demande, il est cette fois-ci recommandé par des élus républicains, comme le maire d'Orange, qui assure le préfet des idées « républicaines » du candidat, malgré son passé congréganiste²². Pour autant, sa candidature n'aboutit pas.

LES PRATIQUES DE RECOMMANDATION

La grande majorité des documents officiels encadrant le fonctionnement du recrutement des personnels des Postes et Télégraphes n'évoquent pas la question des recommandations politiques²³. Elles font partie de la politique informelle. Cette pratique a néanmoins été la cible de tentatives de régulation de la part de l'administration. Ainsi, dans une circulaire datée du 5 juin 1877,

18 AD84, 6P, Postes et Télégraphes, « Demandes d'emploi, notices, renseignements, présentation des candidats, 1888-1891 », lettre de Jules Daladier, 2 décembre 1888.

19 *Ibid.*, lettre du sous-préfet d'Orange à propos de l'attitude politique de Jules Daladier, 9 décembre 1888.

20 Sur la question de l'enseignement en France, voir : Françoise Mayeur, *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France*, t. III, *De la Révolution à l'école républicaine*, Paris, Perrin, 2004. Sur l'enseignement privé plus précisément, voir : Bruno Poucet, *Liberté sous contrat. Une histoire de l'enseignement privé*, Paris, Éditions Fabert, 2009.

21 AD84, 6P, Postes et Télégraphes, « Demandes d'emploi, notices, renseignements, présentation des candidats, 1888-1891 », rapport du sous-préfet d'Orange sur Marius Bouiron, 7 novembre 1888.

22 *Ibid.*, dossier personnel de Marius Bouiron comprenant les différentes demandes d'emplois et les renseignements sur sa personne.

23 Il y a par contre un opuscule, écrit par Vaughan, sur le favoritisme au sein du ministère : Ernest Vaughan, *Maison Cochery et C^o*, Paris, L. Ballière et H. Messager, 1883.

le directeur des Postes et Télégraphes avait « invité expressément tous les agents sans exception à s'abstenir » de solliciter des élus pour leur demander des lettres de recommandation²⁴. Il convient néanmoins de signaler que ces pratiques n'étaient nullement propres aux Postes et Télégraphes. De nombreuses administrations, comme l'a montré notamment Guy Thuillier, en l'absence de concours de recrutement ou d'un fonctionnement normé et contrôlé, fonctionnaient avec un certain nombre d'éléments informels dans la gestion de leurs personnels.

Les parlementaires sont clairement les plus nombreux parmi les signataires des lettres de recommandation ou des apostilles accompagnant les demandes présentes dans les archives des Postes et Télégraphes du Vaucluse de la fin du XIX^e siècle. Les maires, figures très accessibles pour les citoyens, sont aussi très présents, tout comme les conseillers généraux ou d'arrondissement, et enfin les conseillers municipaux. Tous sont républicains, radicaux ou modérés. Se faire recommander par un élu hostile au régime devait être jugé contre-productif. Alors que Sébastien Richez trouvait un certain nombre d'officiers, d'ecclésiastiques ou d'aristocrates parmi les signataires de lettres de recommandation du Calvados sous le Second Empire, ce n'est plus le cas dans le Vaucluse des débuts de la III^e République²⁵. Ces citoyens étant réputés trop proches des adversaires de la République, combattus tant sous l'Ordre moral que sous le Second Empire²⁶.

Par ailleurs, on ne trouve que peu de lettres de recommandation signées par des citoyens qui ne sont pas des élus, parmi les documents qui ont servi à cette étude, documents conservés dans le fonds des Postes et Télégraphe du Vaucluse aux archives départementales.

Néanmoins il existe des demandes collectives émanant de cercles, c'est-à-dire de lieux de sociabilité, souvent installés dans des débits de boisson, et qui dans le Midi sont aussi des lieux de discussions politiques, fréquentés par des militants républicains²⁷. Ainsi en 1886 les membres du cercle républicain d'Avignon s'adressent à leur député pour transmettre la demande d'un des leurs, nommé

24 Sébastien Richez, *Postes et postiers en Normandie. Témoins des transformations nationales (1830-1914)*, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 128.

25 *Ibid.*

26 Jean-Marie Mayeur, *La Vie politique sous la Troisième République (1870-1940)*, Paris, Éditions du Seuil, 1984.

27 Sur les cercles, voir : Maurice Agulhon, *Le Cercle dans la France bourgeoise (1810-1848). Étude d'une mutation de sociabilité*, Paris, Armand Colin, 1977 ; Yves Rinaudo, « De la sociabilité en Provence », dans Christophe Charle, Jacqueline Lalouette, Michel Pigenet et Anne-Marie Sohn (dir.), *La France démocratique (combat, mentalités, symboles). Mélanges offerts à Maurice Agulhon*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, p. 106-113.

Chambon, qui souhaite devenir commis dans la recette principale de la Cité des papes²⁸.

On peut constater aussi que certains postulants, après avoir vu leur demande d'emploi exaucée, deviennent des intermédiaires : ils transmettent des requêtes d'autres citoyens aux parlementaires pour leur demander d'intercéder en leur faveur. Il est possible qu'après avoir obtenu satisfaction, ils aient pu confier à des amis qu'ils avaient bénéficié durant leurs démarches du soutien, perçu comme décisif, d'un élu. On peut citer l'exemple d'un certain Denis Brun, qui a obtenu grâce au député Alfred Michel un emploi de commis des Postes et Télégraphes à Pertuis, et qui, dans sa lettre de remerciements, en profite pour recommander un de ses amis qui cherche à obtenir un emploi similaire²⁹. Ce dernier n'a jamais obtenu satisfaction car il se sait lui-même « trop connu comme républicain par ses supérieurs³⁰ ». Daniel Brun en appelle donc à Alfred Michel, dans un esprit de solidarité radicale, espérant une forme de récompense pour son militantisme républicain. Cet aspect est très présent dans les lettres des impétrants.

76

RÉCOMPENSER LE MILITANTISME, ASSURER SON INFLUENCE POLITIQUE

Grâce à l'étude des demandes d'emplois, on s'aperçoit que les citoyens semblent juger légitime de bénéficier du soutien d'un élu. Celui-ci est perçu comme une forme de récompense politique. Par exemple, avoir souffert du fait de ses opinions républicaines sous l'Ordre moral ou le Second Empire est un fait mis en avant par les demandeurs pour justifier leurs requêtes. Ainsi un républicain proche du député vauclusien Eugène Guérin, qui apostille la lettre, écrit en 1891 à propos d'un candidat à un poste de facteur : « Je m'intéresse à cette famille dont je connais le passé politique, et M. Florès père est un de vos amis qui dans les moments difficiles n'ont pas craint de se montrer pour défendre la cause³¹. » Ici l'amitié n'est clairement pas personnelle entre le député et le père du candidat, mais politique, revendiquée comme étant un lien entre tous les républicains, même entre ceux qui ne se connaissent pas

28 Bibliothèque Inguimbertaine, Carpentras (désormais Bib. Ing), fonds Alfred Michel, carton 4.6, lettre collective signée par les membres du cercle républicain d'Avignon, 1^{er} octobre 1886.

29 Bib. Ing, fonds Alfred Michel, carton 4.5, lettre de Denis Brun, 1^{er} février 1885.

30 Le militantisme radical d'un postulant pouvait être jugé défavorablement par des supérieurs républicains modérés ou conservateurs, dans le cadre des tensions entre républicains radicaux et modérés durant les années 1880. Par ailleurs, cette expression est probablement une stratégie rhétorique de Denis Brun visant à présenter son ami comme une victime de ses supérieurs gênés par son militantisme politique, pour obtenir d'Alfred Michel sa recommandation comme une mesure de réparation de ce qui est présenté comme une injustice.

31 AD84, 6P, Postes et Télégraphes, « Demandes d'emploi, notices, renseignements, présentation des candidats, 1888-1891 », lettre de M. Reybaud au préfet, 21 novembre 1891.

de visu. De la même manière, un ancien conseiller d'arrondissement républicain précise dans son apostille à destination du préfet, à propos d'un candidat, que celui-ci est « sincèrement républicain, fils d'un républicain fervent de notre arrondissement³² ». Et de continuer : « Il doit avoir non des privilèges mais une bonne part dans les avantages que distribue annuellement le gouvernement de la République [...] »³³.

La vacance d'un poste est parfois annoncée par les journaux républicains, et entraîne une multiplication de demandes recommandées par des élus. Ainsi le comité républicain de Vaison s'adresse en 1891 au député Eugène Gaillard pour qu'il recommande un de leurs membres, nommé Henri Monier, alors que le maire républicain de Mondragon s'appuie sur le sénateur Alphonse Gent pour soutenir un autre candidat. Le vocabulaire utilisé par le comité est révélateur des représentations des acteurs. Dans la pétition collective, Henri Monier est qualifié de « républicain sincère et militant », et il est indiqué : « Nous avons déjà assez de fonctionnaires réactionnaires »³⁴. Le maire de la ville est qualifié du même terme, alors que c'est un républicain modéré. Il s'agit dès lors de disqualifier tous ceux qui ne sont pas jugés assez républicains afin de favoriser la nomination d'un militant radical. Un dernier postulant, nommé Sauret, fait aussi sa demande, sans recommandation. C'est finalement Henri Monier qui est nommé facteur, la volonté de satisfaire un comité républicain semblant passer en priorité, pour le préfet qui a le choix entre des candidats aux profils similaires.

Pour les élus, recommander avec succès un candidat permet de récompenser des fidélités personnelles. Dans une lettre en faveur de la nomination comme facteur d'un citoyen du Thor nommé Magny, le député-maire d'Avignon Eugène Pourquery de Boisserin écrit que celui-ci a été « l'un des premiers à [le] soutenir dans cette ville et son concours courageux [lui] a été très utile³⁵ ». Ce dernier obtient satisfaction quelques mois plus tard. Face à la création en 1893 de postes de receveurs-distributeurs, mieux rémunérés, le député multiplie les recommandations pour son protégé. Ce dernier sollicite aussi l'appui d'Eugène Guérin, député du Vaucluse nommé alors garde des Sceaux, perçu peut-être comme plus influent du fait de ses fonctions ministérielles. Le préfet accuse d'ailleurs réception au demandeur de la recommandation dont il a bénéficié, affirmant : « J'ai pris une note spéciale de l'intérêt que veut bien

32 *Ibid.*, lettre de l'ancien conseiller d'arrondissement M. Aude, 11 octobre 1888. Ce dernier indique sous sa signature « pas boulangiste, encore moins réact [*sic*] », sûrement pour garantir ses opinions politiques au préfet.

33 *Ibid.*

34 *Ibid.*, pétition du comité républicain de Vaison en faveur d'Henri Monier, 26 janvier 1890.

35 AD84, 6P, Postes et Télégraphes, « Demandes d'emploi, notices, renseignements, présentation des candidats, 1888-1891 », lettre de Gaston Pourquery de Boisserin en faveur de M. Magny, 2 avril 1890.

vous porter M. le garde des Sceaux et je *m'efforcerai* [souligné dans le texte] d'en tenir compte³⁶. » Là encore, il est nommé au poste demandé, à Aubignan, l'année de sa candidature. Ce résultat semble être le fruit à la fois de demandes opportunes et de puissants appuis politiques.

De la même manière, Gaston Pourquery de Boisserin évoque dans une lettre de recommandation adressée au préfet l'importance de la nomination comme facteur du fils de son conseiller municipal Henri Combe, car c'est « un fidèle républicain qui dans la Barthelasse a toujours contrebalancé l'influence de M. de la Bastide³⁷ ». Dans ce quartier d'Avignon se situant sur une île du Rhône, Henri Combe apporte ainsi son influence au maire Pourquery de Boisserin lors des élections. Le député d'Avignon conclut sa lettre en demandant au préfet de signaler au père du candidat la démarche qu'il a réalisée, pour montrer qu'il agit pour ses amis politiques.

78

Parfois, les considérations politiques locales sont difficiles à cerner pour les décisionnaires. Ainsi le directeur général des Postes et Télégraphes écrit au préfet du Vaucluse pour avoir son avis sur une situation complexe :

M. Delpech, député, et M. le maire de La Bastide-des-Jourdans insistent très vivement pour que M^{me} Charasse, demeurant à Avignon, soit nommée titulaire de la recette mixte nouvellement créée à La Bastide-des-Jourdans. D'après eux, un intérêt politique très sérieux s'attacherait à cette nomination qui, si elle n'était pas effectuée, pourrait amener de graves difficultés locales. En présence de cette situation, je suis tout disposé à nommer M^{me} Charasse, bien qu'elle n'occupe pas le 1^{er} rang sur le classement des postulantes³⁸.

Elle était en effet seconde sur la liste des postulants réalisée par le préfet, derrière une candidate qui n'était apparemment pas soutenue par des élus. Néanmoins, suite à cette lettre madame Charasse est nommée à cet emploi quelques semaines plus tard, preuve de l'importance de l'intervention d'hommes politiques³⁹.

Si ces derniers répondent aux sollicitations des demandeurs, c'est notamment parce que faire obtenir un poste en période d'élections peut avoir un certain retentissement. Recommandant en 1889 une receveuse vauclusienne nommée Dideron qui souhaite obtenir sa mutation à Pierrelatte, dans la Drôme, Alfred

36 *Ibid.*, dossier de Magny, brouillon de réponse du préfet à Magny, 1890. Souligné par le préfet.

37 *Ibid.*, lettre de recommandation de Gaston Pourquery de Boisserin au préfet de Vaucluse, 18 novembre 1890.

38 AD84, 6P, Postes et Télégraphes, « Demandes d'emploi, notices, renseignements, présentation des candidats, 1888-1891 », lettre du directeur général des Postes et Télégraphes au préfet du Vaucluse, 24 février 1891.

39 *Annuaire administratif, historique et statistique du département du Vaucluse*, s.l., 1893, p. 127.

Michel écrit au préfet : « Si tu peux faire quelque chose, fais le pour elle et aussi pour moi, en ce moment plus que jamais, je tiens – tu le comprends – à faire preuve dans la Drôme, et tout particulièrement à Pierrelatte, de bienveillance et d'influence⁴⁰. » On comprend ici, dans le contexte des tensions politiques locales causées par le boulangisme dans le Vaucluse, dont une partie des élus se sont ralliés au général Boulanger, l'importance pour le député Alfred Michel de préserver son influence et celles des autres républicains antiboulangistes dans le département voisin de la Drôme. Pour un autre candidat, Alfred Michel écrit dans une lettre au préfet que « sa nomination produirait un excellent effet⁴¹ » parmi les républicains, preuve de l'importance attachée à la dimension politique des nominations chez certains citoyens. Certains personnels peuvent être conscients des faveurs qui leur sont faites. La receveuse recommandée par Alfred Michel évoquée ci-dessus, après avoir obtenu sa mutation à Pierrelatte, écrit au préfet : « Vous n'obligerez pas une ingrate⁴² », et on peut imaginer qu'elle a écrit un message similaire aux parlementaires qui l'ont soutenue.

Les élus ne sont pas seulement sollicités pour les demandes d'emploi. On peut aussi leur demander d'intervenir pour empêcher des sanctions à l'encontre de postiers. L'un d'eux écrit en 1887 au député de Carpentras Alfred Michel : « L'atmosphère dans les bureaux est irrespirable [...] les républicains sont considérés comme des rebelles et des meneurs⁴³. » On observe toutefois qu'Alfred Michel est prudent concernant ce type de demandes, transmettant seulement les lettres au préfet, afin qu'il y ait une enquête. Suite à une de ces investigations, le préfet écrit à Alfred Michel que les accusations sont infondées, et que les chefs des bureaux des Postes et Télégraphes d'Avignon, qui étaient dénoncés comme des « réactionnaires » à Alfred Michel par un employé, sont « d'honorables républicains⁴⁴ ». On observe donc ici que l'intervention des élus, comme les lettres de recommandation, connaissent clairement des limites.

LES LIMITES DE L'INTERVENTION POLITIQUE

Les demandes de recommandation sont nombreuses dans les fonds d'élus, comme celui du député Alfred Michel conservé à la bibliothèque Inguimbertaine de Carpentras. Leur nombre laisse deviner le travail immense des parlementaires

40 AD84, 6P, Postes et Télégraphes, « Demandes d'emploi, notices, renseignements, présentation des candidats, 1888-1891 », lettre d'Alfred Michel au préfet à propos de la demande de M^{me} Dideron, 7 mars 1889.

41 *Ibid.*, apostille d'Alfred Michel sur la lettre de Mathieu Blache, 12 novembre 1889.

42 *Ibid.*, lettre de M^{me} Dideron au préfet, 17 mars 1888.

43 Bibl. Ing, fonds Alfred Michel, carton 4.5, lettre de Cyprien Fabre à Alfred Michel, 3 avril 1887.

44 *Ibid.*

pour répondre aux demandes de recommandation. Ainsi Alfred Michel se plaint dans une lettre au préfet des « solliciteurs acharnés, que rien ne rebute ni ne lasse, qui vous harcèlent et vous obligent à harceler autrui et à se faire maudire autant qu'on les maudit soi-même⁴⁵ ». Et de conclure, après avoir recommandé deux candidates pour des mutations dans les Postes et Télégraphes : « Voilà pour les Postes ! Ouf ! Passons à l'enseignement », et de faire de même pour des employés de l'Instruction publique s'étant adressés à lui. Dans une autre lettre au préfet, il écrit : « Où prenez-vous vos facteurs ? Il y a bien longtemps que vous ne m'avez rien accordé, et pourtant je suis harcelé ! Comme vous seriez aimable si vous me nommiez [ces deux candidats]⁴⁶. »

80

Obtenir satisfaction n'est toutefois pas chose aisée. Ainsi en 1888 un tourneur sur bois d'Orange, Marius Thès, rappelle au préfet sa candidature faite il y a deux ans déjà pour un emploi de facteur dans sa ville de résidence, soutenue par le sénateur Alphonse Gent⁴⁷. Il obtient satisfaction l'année suivante, mais à Malaucène, à une quarantaine de kilomètres d'Orange. Le manque d'offres de postes explique les difficultés à satisfaire tout le monde. Un conseiller général écrit par exemple à propos de la demande d'un candidat qu'il est « le beau-frère de M. Redon, limonadier, qui a toujours lutté pour la République et qui est un des chefs dirigeants du parti républicain de Caderousse⁴⁸ », soulignant de fait l'importance politique d'une telle nomination. Le préfet lui répond qu'il a pris bonne note de la recommandation mais qu'il « ne veut pas laisser ignorer que l'administration est en possession d'un nombre considérable de demandes⁴⁹ ».

Certains citoyens sont conscients des démarches que font les députés en leur faveur et des difficultés qu'ils rencontrent. Ainsi un dénommé Charles Roux, nommé chargeur pour le courrier en gare d'Avignon et souhaitant obtenir un autre poste, écrit au préfet avec beaucoup d'honnêteté : « Je fatigue, je lasse la députation des Bouches-du-Rhône et malgré leur meilleure volonté ces messieurs n'obtiennent que des promesses⁵⁰. »

La protection d'un parlementaire n'est en réalité pas une garantie de succès, surtout lorsque plusieurs candidats recommandés par eux se trouvent en concurrence pour un même poste. Alfred Naquet commente en 1882, dans

45 AD84, 6P, Postes et Télégraphes, « Demandes d'emploi, notices, renseignements, présentation des candidats, 1888-1891 », lettre d'Alfred Michel au préfet, à propos notamment de Mademoiselle Raynaud, 25 novembre 1888.

46 *Ibid.*, lettre d'Alfred Michel au préfet, 21 septembre 1890.

47 *Ibid.*, lettre de Marius Thès, 24 juillet 1888.

48 AD84, 6P, Postes et Télégraphes, « Demandes d'emploi, candidats, 1891-1893 », lettre de recommandation du conseiller général d'Orange, Roux, et la copie de la réponse du préfet, février 1893.

49 *Ibid.*

50 AD84, 6P, Postes et Télégraphes, « Demandes d'emploi, notices, renseignements, présentation des candidats, 1888-1891 », lettre de Charles Roux au préfet, 29 août 1889.

une lettre à son frère Éliacin, alors conseiller général du Vaucluse, à propos d'une candidate à un emploi dans les Postes : « Les trois candidates présentées [...] sont toutes trois mes protégées, entre lesquelles je ne puis pas intervenir. Mais enfin elle a une chance sur trois et puis elle voit qu'on pense à elle⁵¹. » Les élus veulent montrer qu'ils agissent pour les citoyens qui s'adressent à eux, remplissant un rôle social attendu par ceux qui les ont choisis. Ainsi Éliacin Naquet écrit très naturellement au préfet à propos des lettres de recommandation qu'il lui transmet : « Je ne vous dissimule pas que mon insistance est peut-être fatigante, mais je fais mon métier de conseiller général, et vous nous rendriez un service à tous deux en nommant M^{lle} Malet à l'emploi demandé [...]»⁵². » Par ailleurs, on ne garde pas de trace des rencontres informelles qui ont nécessairement eu lieu entre le préfet et les maires pour recommander des candidats.

En conclusion, l'exemple du Vaucluse à la fin du XIX^e siècle montre que les recommandations d'élus étaient très importantes dans la procédure de recrutement et de gestion des personnels dans les Postes et Télégraphes. Cela va à l'encontre de l'idée, très présente dans l'historiographie, selon laquelle le processus de modernisation de cette institution a rendu la pratique de la recommandation moins influente, moins prépondérante sous la III^e République, du moins en ce qui concerne la première partie du régime⁵³. Par la suite, certaines procédures de recrutement ont été voulues plus transparentes, comme celui de victimes de la Grande Guerre au sein d'emplois réservés dans les Postes et Télégraphes en 1923 par exemple⁵⁴. On nuancera néanmoins notre constat pour la fin du XIX^e siècle en indiquant que la moralité des candidats et leurs idées politiques semblaient primer pour un préfet sur les lettres de recommandation d'un homme politique, preuve que certaines règles administratives communes à l'ensemble du territoire national s'imposent. La pratique même de la recommandation, si elle n'est pas toujours décisive, est prise en compte dans la mécanique administrative, le préfet répondant parfois aux soutiens politiques d'un candidat sur un imprimé pré-rempli leur indiquant la prise en compte de leurs démarches. Pour les élus, il s'agissait de récompenser des républicains qui avaient lutté sous des régimes

51 AD84, 6P. Postes et Télégraphes, « Demandes d'emplois, notices, renseignements 1880-1888 », lettre d'Alfred Naquet à son frère concernant des candidates à un emploi, 9 février 1882.

52 AD84, 6P. Postes et Télégraphes, « Demandes d'emplois, notices, renseignements 1880-1888 », lettre d'Éliacin Naquet au préfet, 3 septembre 1882.

53 Dominique Bertinotti-Autaa, *Recherches sur la naissance et de développement du secteur tertiaire en France. Les employés des PTT sous la Troisième République*, thèse sous la dir. de Jean Bouvier, université de Paris I, 1984, p. 95.

54 Peggy Bette, « Reclassement des victimes de la Première Guerre mondiale : Le cas de la loi du 30 janvier 1923 sur les emplois réservés en France, 1923-1939 », *Amnis*, n° 6, septembre 2006.

hostiles à leurs idées, et d'assurer leur influence politique dans leur département d'élection, construisant dès lors un réseau de fidèles. Ils répondaient ainsi aux représentations de certains de leurs contemporains qui jugeaient qu'intervenir en leur faveur faisait partie du métier d'élu. Malgré cela, face au nombre réduit de postes et aux nombreuses demandes, l'efficacité des démarches restait clairement limitée.

Sébastien Richez, dans son étude sur le Calvados, avait souligné que les différences entre les prises de position officielles et les actes administratifs quotidiens restent, au début du xx^e siècle, importantes, preuve d'une permanence avec la fin du xix^e siècle étudiée ici⁵⁵. Les pratiques de recommandations ont continué bien au-delà de 1914. L'étude des pratiques de recommandations dans le temps long permettrait de comprendre les évolutions des processus à l'œuvre, les changements de représentations des contemporains, le discours de nouveaux acteurs critiques, mais aussi les modifications du cadre légal du recrutement des emplois publics dans son rapport aux recommandations politiques.

82

55 Sébastien Richez, *Postes et postiers en Normandie*, *op. cit.*, p. 232.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction : Le pain et le sel Silvia Marton & Frédéric Monier	7
---	---

PREMIÈRE PARTIE

GENÈSE D'UNE QUESTION POLITIQUE (XVIII^e-XIX^e SIÈCLE)

Corruption et malversations au XVIII ^e siècle : Réflexions autour de l'exemple languedocien Stéphane Durand	23
Du micropolitique à la corruption : Joseph II et l'idéal de l'État de police dans le Banat Benjamin Landais	37
Sanctionner le conflit d'intérêts dans la Valachie des années 1830. Une étude de cas : les sous-préfets Bogdan Mateescu	51

DEUXIÈME PARTIE

ÉTAT CONTEMPORAIN ET PRATIQUES DE POUVOIR (XIX^e-XX^e SIÈCLES)

Les recommandations à la fin du XIX ^e siècle au sein des Postes et Télégraphes du Vaucluse, entre pratiques de faveur et règles administratives Christophe Portalez	69
« <i>Funcționarism</i> » : La rhétorique de la corruption morale et institutionnelle au XIX ^e siècle en Roumanie Andrei Dan Sorescu	83
L'élitisme des réseaux : Les difficultés de la professionnalisation de la politique en Roumanie (1866-1914) Silvia Marton	97
Élus et recommandations dans le département de la Meuse au XX ^e siècle : Méthodologie et perspectives d'analyses Julie Bour	111
Un autre regard sur les relations industrielles : Clientélisme, faveurs et paternalisme dans le monde minier Marion Fontaine	123

TROISIÈME PARTIE
DISCOURS CRITIQUES ET RÉGULATIONS (XIX^e-XX^e SIÈCLES)

Le pouvoir à l'abri des sanctions. Les débuts du contrôle parlementaire en Roumanie Alexandra Iancu	137
Les pratiques de corruption dans la caricature électorale. Le scrutin de 1919 en Roumanie Domnica Gorovei	151
La fabrique socialiste de la morale : Intérêts, conflits et normes dans le parti de Léon Blum Frédéric Monier	177
Un cas majeur de corruption dans la Roumanie de l'entre-deux-guerres : L'affaire Škoda Matthieu Boisdrón	191
Dénoncer l'improbité publique dans une « ville maudite » : Acteurs, rhétoriques et contextes de la critique de la politique marseillaise depuis les années 1980 Cesare Mattina	205
Conclusion Olivier Dard	219